

Aubonne



Après de vives critiques d'élus et de citoyens, des bancs ont été réinstallés il y a quinze jours à la place de la Gare. ALAIN ROUÛCHE

Des conseillers fustigent l'état de la place de la Gare

Des élus réclament que la place où des dizaines de bus se croisent chaque jour soit pourvue d'un minimum de confort

Lauriane Barraud

«La place de la Gare d'Aubonne est sans aucun doute la moins accueillante de Suisse. Depuis qu'elle a perdu sa salle d'attente, ses fleurs, ses guichets et ses toilettes, elle fait carrément tache à l'entrée du bourg. Même si des bancs viennent enfin d'être réinstallés, cela ne suffit pas.» Conseiller communal, Marcel Schwab ne mâche pas ses mots lorsqu'il évoque l'entrée sud de la ville, où des dizaines de bus s'arrêtent chaque jour pour déposer voyageurs et écoliers.

Depuis des mois, l'élu tire la sonnette d'alarme, demandant à la Municipalité d'insister auprès de la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA), propriétaire des lieux, pour qu'un minimum de confort soit assuré sur cette place, tout en lui donnant un aspect beaucoup plus avenant.

«Ce n'est pas parce que deux ou trois garnements saccagent les équipements que tous les usagers doivent trinquer»

Marcel Schwab, conseiller communal

Des velléités reprises par la Commission de gestion, qui a spécialement formulé un vœu à ce sujet dans son rapport annuel, présenté mardi au Conseil communal. «Nous souhaitons que cette place, carte de visite de la commune, soit équipée au minimum d'un abri contre le froid et la pluie, avec des bancs, et que le nom d'Aubonne y figure à nouveau. Et cela indépendamment d'un éventuel réaménagement de la place», souligne Valérie André, rapporteur de la commission.

Car la Municipalité, consciente des critiques, souhaite redorer le blason de l'endroit, créé il y a plus d'un siècle lorsqu'un tram reliait

Allaman à Gimel. Et ce jusqu'en 1952, quand les bus ont pris le relais. Nouveau kiosque, petite terrasse pour prendre un café, point d'information et véritable lieu de rencontre: les idées fusent déjà au sein des autorités.

«Mais avant de lancer un nouveau projet urbanistique, nous devons devenir propriétaire de la parcelle, rappelle Luc-Etienne Rossier, syndic, en espérant pouvoir l'acquérir dans moins de deux ans pour avoir la maîtrise complète de la place. Nous sommes actuellement en tractation avec la SEFA. De plus, il faudra déplacer la gare routière et trouver une solution pour les transports scolaires. Pour ces raisons, nous ne voulons pas qu'il y ait des transformations importantes.»

Série de déprédations
La disparition de la plupart des équipements sur cette place ne date pas d'hier. Au fil du temps, le lieu a perdu de sa superbe. Il y a une dizaine d'années, la salle d'attente a été transformée en bureaux pour les employés de la société de transport du Cœur de La Côte, également propriété de la SEFA. A la même période, les toilettes ont été fermées en raison de

déprédations à répétition commises par certains jeunes. Plus récemment, les bancs ont disparu, avant qu'ils ne soient remis il y a une quinzaine de jours. «Ce n'est pas parce que deux ou trois garnements saccagent les équipements que tous les usagers doivent trinquer, rétorque Marcel Schwab. Il y a d'autres moyens à disposition, comme l'installation de caméras de surveillance, par exemple.»

De son côté, Christian Jan, directeur de la SEFA, rappelle que la situation n'est pas aussi évidente qu'il y paraît. La halle, située derrière la place, est trop étroite pour accueillir tous les bus et certains sont stationnés à l'extérieur la nuit. «Nous sommes en pleine réflexion pour l'avenir. Avec l'augmentation significative des transports dans la région, l'endroit devient trop exigu, explique-t-il, tout en rappelant qu'un abri pour les bus devrait être installé en face de la gare, au bas de l'avenue du Clos d'Asper. Nous sommes en train de chercher un terrain dans la région sur lequel nous pourrions construire une nouvelle halle.» Un départ qui laisserait le champ libre à la Ville pour qu'elle puisse redonner à cette place son lustre d'antan.

Nyon paiera cher la cadence au quart d'heure

L'exploitation du réseau des bus explosera avec les nouveaux horaires. Ce qui n'a pas empêché le Conseil de voter une rallonge pour prolonger ce service

Depuis 2010, les élus nyonnais ont voté en rafale une série de sept crédits pour financer l'adaptation des routes et du matériel au nouveau réseau de bus, qui passera en décembre prochain à la cadence au quart d'heure. Le huitième, visant à couvrir une augmentation au budget 2015 de la charge d'exploitation des Transports publics nyonnais (TPN), pour un montant de 1,15 million de francs, a fait tiquer dans les rangs du Parti indépendant nyonnais, lundi soir.

«La somme dépensée pour la mobilité douce devient phénoménale, et ce sera au détriment d'autres secteurs», pestait Jacques Hanhart, fer de lance contre le concept de mobilité de la Ville de Nyon. Il est vrai que, en 2011, le budget de fonctionnement pour la cadence au quart d'heure était estimé à un surplus de 500 000 francs sur les 1,3 million de francs inscrit aux charges d'exploitation.

En décembre 2013, après simulation de l'engagement de huit bus, on arrivait à un coût dépassant les 3,5 millions, montant inacceptable pour la Municipalité. Un expert ayant estimé ces char-

ges peu compressibles, cette dernière a choisi de réduire les prestations, en supprimant la cadence au quart d'heure le week-end, seule manière d'arriver à une subvention complémentaire ne dépassant pas 1,15 million.

Encore bien trop pour Jacques

«Pour motiver les gens à prendre le bus, il faut qu'ils puissent sauter dedans sans regarder un horaire»

Elisabeth Ruey-Ray, municipale de la mobilité

Hanhart, qui ne s'est pas privé d'ironiser, en déposant un amendement proposant d'affecter des points d'impôts supplémentaires pour financer les bus, comme la Municipalité entend le faire cet automne pour les constructions scolaires.

Sa proposition a non seulement été balayée, mais le Conseil a encore rajouté, à une grande majorité, dont celle - et c'est une première - du PLR, 140 000 francs de subvention afin d'assurer la cadence au quart d'heure jusqu'à 20 h au lieu de 19 h. **M.S.**

«Bassins ne donnera pas un sou à l'aubergiste»

L'ex-tenancier réclame 400 000 francs à la Commune. Mardi, le Conseil a refusé de lui verser un kopek. L'affaire ira devant la justice

L'ancien locataire de l'Auberge Communale de Bassins a résilié son bail pour fin avril dernier, alors qu'il courait jusqu'à fin 2017. S'estimant lésé par la Commune, il lui réclame 81 000 francs de loyers payés depuis son arrivée début 2012, et 322 126 francs de dommages et intérêts. Mardi, la Municipalité a soumis la facture au Conseil communal, qui l'a refusée. Le dossier est entre les mains des avocats.

«Les autorités ont été malhonnêtes dès le début. On doit porter cette affaire devant la justice, car j'ai tout perdu», affirme Remi Gouget, l'ex-tenancier. Selon lui, des travaux de rénovation auraient dû être réalisés. D'autre part, il affirme que la Commune allait entreprendre une lourde rénovation

qui aurait rendu impossible l'exploitation de l'établissement. Raison de son départ précipité, et donc, de son manque à gagner. Le syndic, Didier Lohri, dit au contraire que rien n'a été promis et qu'aucuns travaux n'étaient prévus avant la prochaine législature.

En fin stratégie, mardi, l'exécutif a cherché le soutien du Conseil communal en lui demandant un crédit de 400 000 francs, qu'elle lui a recommandé de refuser. «Il faut qu'on montre fermement notre position, car on ne donnera pas un sou», a déclaré le municipal Alexandre Rastello.

En attendant que l'affaire soit réglée, l'auberge restera fermée. Mais, grâce aux 130 000 francs que le Conseil communal a votés mardi dans le cadre d'un autre préavis, la Municipalité pourra aménager une nouvelle cuisine dans l'annexe de l'auberge, cuisine qui servira à produire à la fois les repas pour les cantines scolaires et pour le restaurant. Réouverture de l'Auberge de la Couronne espérée en fin d'année. **Y.M.**

ERM

Suites de l'affaire du détournement

L'affaire de détournement qui a entaché l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morigienne (ERM) suit son cours. «Sur le plan pénal, l'enquête est entrée dans la phase finale, laissant présager que les conclusions interviendront d'ici à l'automne 2014», a annoncé le comité de direction lors du Conseil intercommunal, mardi. Pour rappel, l'ancien boursier de l'association, aujourd'hui décédé, est accusé d'avoir détourné près de 800 000 francs entre 1996 et 2007. **N.R.**

Il a dit

«Nous allons repartir sur de nouvelles bases»



Denis-Eric Scherz, syndic d'Allaman, entend tourner la page du conflit qui l'oppose à une partie du Conseil

Cottens

Un municipal démissionne

Olivier Arbenz, municipal des Affaires sociales, de la Culture, des Déchets, des Ecoles, de la Jeunesse et de la Santé à Cottens, a annoncé sa démission lors de la dernière séance du Conseil général, lundi soir, invoquant des raisons personnelles. Il avait été élu au sein de l'exécutif en été 2013. A noter qu'Olivier Arbenz ne quittera ses fonctions qu'à la fin de l'année. «Je souhaite boucler mes dossiers avant de m'en aller», confie l'élu de 43 ans, actif dans le domaine des ressources humaines. **N.R.**

Pas assez vert



L'herbe y pousse, mais le parc de la Morache n'est pas fini. Lundi, le Conseil communal de Nyon a obtenu le retrait du préavis qui demandait un crédit de plus de 980 000 francs pour compléter l'équipement du jardin public, dont le financement initial avait déjà été raboté de deux tiers. Sous prétexte qu'il y manquait le traitement écologique demandé dans un postulat des Verts. **M.S.**

Le chiffre

2

Deux municipaux de Crans-près-Céligny ont annoncé leur démission de l'exécutif, lundi. En charge des affaires scolaires et sociales depuis huit ans, Yolande Pilloud a résigné son mandat au 31 décembre pour des raisons de santé. Quant à son collègue Fabio Bucciol, responsable depuis le début de la législature des Espaces verts, du Port, de la Mobilité et des Routes, il quittera la commune à fin juillet. L'élection complémentaire est fixée au 28 septembre, le dépôt des listes au 18 août à midi. **M.S.**

Aubonne

Un futur bâtiment toujours contesté

Prévu dans le bourg depuis 2008, à la rue des Gélines, un immeuble est toujours vivement contesté par des voisins. La troisième version du projet, portée cette fois par Christian Constantin, a récolté 140 oppositions. Une séance de conciliation infructueuse a eu lieu, mardi, entre les opposants et la Municipalité. Elle se prononcera la semaine prochaine sur l'octroi ou non du permis de construire. Les opposants de la première heure affûtent déjà leurs armes, prêts à saisir une nouvelle fois la justice en cas de besoin. **L.B.**